



**Intervention de Gilles FOURNEL**  
**Stage CESER du 14 Novembre 2019**

Pour cette intervention, je vais notamment m'appuyer sur ce que je vis depuis 4 ans au CESE et au CESER ces dernières années.

Nous assistons - et il faut que nous le mesurerions bien - nous les dirigeants, à des attaques importantes et structurées contre les forces sociales et plus largement contre les opinions divergentes au gouvernement dans la foulée de ce qu'a été déjà entamé par le gouvernement précédent.

Tout cela est méthodique. Un objectif : mettre en situation de vulnérabilité le citoyen, les salariés, les retraités tout au long de sa vie, de manière à ce qu'ils ne perçoivent pas ou moins les responsables et les causes de leur problèmes et qu'ils puissent le minimum intervenir pour changer les choses. Tout cela enrobé de plus de démocratie, en mettant en exergue le concept de citoyenneté, en opposition à la société civile organisée.

Je passe rapidement - car ce n'est pas la question du jour - sur les coups assenés sur les politiques de la petite enfance, de l'éducation nationale, du parcours d'étudiants et l'entrée de plus en plus précarisée sur le marché du travail (85 % de salariés débutent dans la vie active par un contrat précaire en PACA, 65% par un CDD de moins d'une semaine, derniers chiffres de la Direccte PACA) je passe en détail sur la mise en place des lois qui précarisent la vie au travail ou quand on perd son travail, sur la future réforme des retraites et les politiques affichées concernant la fin de vie.

**Je le disais des attaques méthodiques qui se sont développées depuis plusieurs années :**

Premièrement : s'attaquer au droit et au moyen d'intervention des salariés de leur représentants, des syndicats en particulier, avec la mise en œuvre de la loi travail 1 et 2 après la loi Rebsamen, et minimiser le risque pour le patronat de recours juridique avec la brumisation des prud'hommes imposés injustement aux salariés, et s'accompagne depuis peu d'une réforme des conditions d'indemnisation des chômeurs et privés d'emplois... (réduction dotation collectivité, quid du RSA ?)

Deuxièmement : criminaliser et judiciaire au maximum les rapports sociaux. La répression et les intimidations ne cessent de s'abattre depuis plusieurs mois et se sont accélérés sur la CGT, notamment sur la région.

Le but : faire peur et taire et nous occuper sur d'autres sujets que sur les champs revendicatifs, et l'élévation du rapport de force.

Dernier étage de la fusée et plus notre sujet d'aujourd'hui : décrédibiliser l'action syndicale, la présenter comme minoritaire, incapable de proposer des alternatives crédibles, ou des solutions envisageables, voire atteignables.

Continuer ce que Macron a réussi à faire avec les partis politiques, en jouant avec la crise des institutions et de représentation, faire passer les syndicats et plus particulièrement la CGT comme passésistes, ringards, inutiles, et dépassés.

Ceci est incarné par toutes les stratégies de pourrissement mise en œuvre sur certains conflits, les attaques sur le droit de grèves (on l'a encore vu avec la mobilisation des camarades de la SNCF la semaine dernière). Enfin, cela se traduit par des actions menées contre les instances et les lieux de confrontation à tous les échelons de ce qui a constitué le socle des relations et du modèle social républicain.

Cela s'accompagne d'attaques sans précédent contre tous les périmètres historiques ou instances où la société civile organisée siège, des lieux où les syndicats ont toujours eu voix au chapitre et comptaient. Où l'on était amené à apporter des réflexions dans un certain équilibre démocratique, entre pouvoir législatif et mouvement social s'appuyant sur les rapports de force.

Des lieux également où l'on tirait modestement quelques informations majeures sur le contenu et le cadre de réformes ou pseudo réformes, et quelques subsides pour alimenter les caisses de nos organisations.

C'est la fameuse théorie du remplacement, qui ne dit pas son nom, théorie de remplacement des forces sociales, des syndicats par d'autres acteurs soi-disant plus modernes et plus en prise avec la réalité, mais laquelle me direz-vous ?

Et voilà l'apparition un peu partout des chambres citoyennes qui auraient raison sur tout et détiendraient la vérité révélée alors que pour beaucoup de ces mêmes citoyens tirés au sort sont triés sur le volet, soit parce qu'ils sont très conciliants avec la politique du gouvernement, soit parce qu'ils sont ingénus par un manque évident de maîtrise des dossiers.

Ce qui péjore leur esprit critique leur libre arbitre en conscience, je peux en témoigner par mon expérience au CESE, avec la chambre des citoyens, et justement peut-être demain au CESER.

Tout cela se traduit aussi par des répercussions, par des comportements nouveaux très particuliers dans la période au sein de la société française.

Il nous faut reconnaître que l'émergence de nombreux mouvements dans la période et chacun à son point de vue sur le sujet : mouvement féministe ou pas pour Me too, mouvement des GJ chacun ayant son analyse aussi sur ce dernier suivant son expérience, mouvement urgence climat également.

Et que l'on le veuille ou non, ce sont tous ces mouvements lancés hors partis de gauche ou progressistes, hors syndicats et le suivi de ces mouvements quelques fois assez périlleux pour les forces traditionnelles.

D'autres comme (Blouse rose, stylo rouge, foulard violet, collectif inter urgence) et dans les localités par une multitude de collectifs ou autres coordinations, ou comité de défense, collectifs d'élus (hôpitaux, service public, gare, ligne SNCF, services des urgences) viennent se greffer au contexte ambiant, suivant ces collectifs actuels pensant, pour la plupart, être plus efficaces affranchis des organisations et des formes de luttes traditionnelles.

Pour finalement pensent gagner ou avancer plus rapidement sur les questions qui les préoccupent directement dans un périmètre réduit, plutôt que de tenter de globaliser pour être plus fort sur l'ensemble des sujets de fonds, comme pourrait le faire la CGT.

Ces collectifs citoyens ont par le passé et souvent plus matures politiquement, constituaient des points d'appuis intéressants pour le syndicalisme, Et nous étions souvent à l'origine de leur création quand il s'agissait d'élargir la mobilisation et travailler la cohérence, entre les intérêts de travailleurs et des citoyens et nous tentons toujours par endroits à travailler à des convergences.

Sauf que la société a changée et on part de plus loin. Ces mêmes collectifs ou autres comités de défense s'appuyant sur l'air du temps, commencent à refuser un petit peu partout non pas les forces de la CGT, mais les signes d'appartenances à notre organisation dans différentes initiatives ou rassemblement qui se déroulent ici ou là.

J'ai pu m'en rendre compte lors des débats que j'ai eu la chance de suivre dans 3 UD sur 4 CE d'UD de rentrée.

L'argument mis en avant par ces collectifs, nos soit disantes tentatives de récupération de mouvement, notre approche trop politique des sujets, ou bien souvent les questions posées sont celles que nous avons essayé de porter dans le débat public, dans les entreprises et établissements depuis des années et sans avoir forcément de soutien, et nous reprochent bien souvent l'inverse : de ne pas soutenir ce que nous avons essayé de porter longtemps seul...

Donc tout cela nous demande d'avoir une analyse posée de la situation et quel regard nous portons ensemble sur ce contexte complexe. Une analyse qui doit nous aider dans le cadre de la stratégie que nous devons déployée ces prochaines années à venir pour gagner.

Vous l'avez compris, cela s'accompagne d'une recherche de modification de la constitution, avec des répercussions à venir et en cours sur la 3<sup>ème</sup> assemblée de la République, en l'occurrence le CESE, qui pourrait présager si les présidents de région s'en saisissent, de très mauvais ricochets pour les CESER dans les régions.

Vous vous rappelez que Macron avait réuni à Versailles le congrès, et l'affaire Benalla a ralenti le processus, mais à présent par à-coup, Macron y revient.

Le président de la République, pourtant impopulaire, surfe sur la défiance entre élus et citoyens également, la crise des institutions et de représentation (qui en est une sans l'être en fait mais on y reviendra) afin de modifier en catimini les institutions et de renforcer jusqu'à la technocratie les pouvoirs de l'exécutif, au détriment de la représentation nationale.

Ce qui se prépare aura pourtant un impact fondamental sur notre vie démocratique.

Car par exemple, faire la part belle aux citoyens et baisser le nombre de parlementaires jusqu'à devenir le pays en comptant le moins par habitant en Europe, diviser par deux celui des membres du CESE, restreindre le droit d'amendement et donc le rôle même de l'Assemblée nationale et du Sénat, y réduire le temps législatif à peau de chagrin, afin de concentrer toujours davantage les pouvoirs dans les mains du président de la République, sont bien loin de constituer des mesures cosmétiques ou anodines, tout comme la rupture de l'universalité de la loi sur le territoire.

C'est cependant ce qui se joue aujourd'hui sans grand débat public, sans que les citoyens qui attendent une réécriture de la Constitution ne soient, pour l'instant, associés à ce sujet fondamental.

### **1 - Moins d'élus et toujours plus de technocratie :**

À chaque fois que le nombre de parlementaires a diminué en France, de 1789 à nos jours, c'était à la suite de l'accession à la tête de l'État d'un gouvernant ayant une vision autoritaire du pouvoir. Emmanuel Macron s'inscrit dans cette tradition, en voulant faire passer le nombre de députés de 577 à 404 et celui des sénateurs de 348 à 244.

Ce qui ferait de la France le pays de l'Union Européenne comptant le moins de parlementaires par habitant et par kilomètre carré. Nombre de départements se retrouveraient avec un seul député et un seul sénateur.

Une telle mesure renforcera donc la « crise des territoires avec des pans entiers qui seront sous-représentés, ce projet va conduire à éloigner encore plus les élus des électeurs. Sur fond d'antiparlementarisme, l'exécutif argue de son côté que moins de parlementaires, mais avec plus de moyens alloués, seront demain plus efficaces. Tout en préparant une diminution de leur rôle dans l'Hémicycle...

### **2 - Le droit d'amendement et le rôle du parlement bafoués :**

Si le gouvernement avait à cœur de renforcer la place des citoyens et des députés dans l'écriture de la loi, pourquoi tenterait-il de restreindre le droit d'amendement ? C'est ce qu'il propose, en réservant la modification d'un projet de loi à son seul examen en commission.

La représentation nationale, une fois réunie dans l'Hémicycle, serait réduite à voter uniquement pour ou contre un texte. Il serait impossible à un député ne siégeant pas en commission des Affaires sociales, d'intervenir sur le contenu du Code du travail, ou à celui n'étant pas membre de celle des Finances de décider du montant de l'impôt.

### **3 - Le temps législatif attaqué au nom de la verticalité :**

Le Parlement est trop lent et trop bavard, ou il dort. C'est le message délivré par le gouvernement, confirmé par des députés LREM, estimant le débat inutile quel que soit le projet de loi, puisque le Président a déjà été élu... C'est dans ce contexte que l'exécutif propose une réduction du temps législatif (le budget passerait de 90 à 60 jours d'examen).

Pour faire passer la pilule, un temps de contrôle de l'action gouvernementale a posteriori est programmé, pour l'instant sans moyens consacrés.

### **4 - La Différenciation : un droit à l'inégalité territoriale, on l'abordera cette après-midi avec la réforme de l'Etat avec Patricia peut-être :**

En promettant un « pacte girondin » aux collectivités, l'exécutif veut modifier l'article 72 de la Constitution en généralisant le droit à l'expérimentation et à l'adaptation des lois. Jusqu'ici, lorsqu'une collectivité terminait une expérience, celle-ci était généralisée ou abandonnée.

Le projet prévoit désormais d'attribuer « des compétences différentes à des collectivités relevant d'une même catégorie. »

Si le Conseil d'État estime que les élus pourraient « adapter leurs actions aux réalités des territoires et aux besoins de la population et de l'économie », il craint que les électeurs ne peinent à « identifier quelle collectivité ou quel élu a la responsabilité d'une action publique ». Le risque est grand de mettre en miettes l'égalité entre les territoires et entre les citoyens, alors même que le gouvernement impose une austérité généralisée et planifie une diminution du nombre d'élus locaux.

### **5- Le CESE transformé en cabinet d'experts hors sol :**

Le nombre de membres du Conseil économique, social et environnemental (CESE) pourrait être divisé par deux. Ils sont 233, auxquels viennent s'ajouter des personnalités qualifiées qui ont jusqu'ici pour rôle de conseiller le gouvernement et les parlementaires.

Cette transformation en profondeur conduirait à museler une expression dissonante d'une Assemblée, certes non élue, mais où « chaque membre marche sur ses deux jambes » : « celle de l'organisation qui la mandate et celle du CESE, où les débats se tiennent », avec le risque d'une technocratisation des membres, qui seraient moins nombreux à exercer des missions plus importantes.

## **La volonté du gouvernement est :**

De réduire la portée des analyses du CESE sur le temps long, en réduisant sa capacité à s'auto saisir, à analyser et à proposer des alternatives à caractères sociales et économiques, de minimiser la portée de la société civile organisée, en réduisant le nombre de conseiller à 155 au plus au lieu de 233, incarnée notamment par les syndicats, la CGT en particulier, avec l'arrivée d'expert sur tous les sujets, pour continuer à décrédibiliser à tout niveau, les voix des acteurs des forces organisées de la société et singulièrement la voix syndicale CGT.

De se servir du concept de citoyenneté en opposition aux forces organisées traditionnelles et fondatrices du CESE, en changeant de nom : conseil de la participation citoyenne, en mettant en place des mécanismes de consultation des citoyens tirés au sort sur des sujets majeurs de société qui vont avoir des voix prépondérantes au sein de ce nouveau conseil, mise en place de convention citoyenne ( citoyens tirés au sort) qui débattent sur des sujets majeurs, sur plusieurs week-end avec des intervenants souvent triés sur le volet et sans débat contradictoire.

De faire plancher le CESE sur toutes les lois et de pétitions citoyennes et sur des sujets d'actualité en accéléré, de manière à réduire le temps de réflexion qui aura des effets concrets sur la qualité des avis, en termes de qualité, de pertinence, de crédibilité, de sens critique sur les lois et où le consensus sera soit trouvé superficiellement ou alors les dissensus seront légion avec un risque de marginalisation des organisations qui portent le plus le sens critique ...

Pourtant, tout cela n'est pas forcément un signe de force absolue du camp d'en face, car la décapitation des droits sociaux et humains à l'arme lourde élargit le front de celles et de ceux qui contestent et il faut aussi le mesurer, non plus seulement les pouvoirs en place, mais le système sur de nombreux sujets, le tout pour le syndicalisme CGT, est d'incarner un outil crédible sur les lieux de travail et dans la rue justement pour inverser le cours de choses.

L'Assemblée nationale examine en ce moment le premier texte d'une réforme qui vise à soumettre définitivement le Parlement aux desiderata de l'exécutif.

Face à ce projet qui menace aussi la Sécurité Sociale, les parlementaires PCF réclame un référendum.

Depuis la victoire des Bleus en finale de la Coupe du monde, des montages montrant un Emmanuel Macron qui exulte dans les gradins à l'idée de pouvoir dorénavant faire passer n'importe quelle réforme tournent en boucle sur les réseaux sociaux. Tout y passe : retraites à 75 ans, explosion de la TVA, suppression de la Sécurité sociale... Ce qui pourrait ici ressembler à une bonne blague sur l'opportunisme et le cynisme du président de la République n'en est pourtant pas une : depuis le 10 juillet, l'Assemblée nationale examine en séance publique un projet de réforme des institutions.

En catimini, en plein été, souvent au cœur de la nuit, la Macronie se livre à une réécriture de la Constitution.

Elle ne fait absolument rien – bien au contraire – pour provoquer et nourrir le grand débat public et citoyen nécessaire et indispensable en démocratie, lorsqu'il s'agit de toucher à la loi fondamentale d'un pays. C'est pourquoi les parlementaires communistes, députés et sénateurs ont fait le serment, le 9 juillet à Versailles, devant la salle du Jeu de paume, de tout faire pour obtenir un référendum (voir ci-contre). « Nous pétitionnerons dans tout le pays jusqu'à obtenir satisfaction », a prévenu Pierre Laurent, secrétaire national du PCF. Car le projet de réforme en cours entend s'attaquer frontalement au cœur même du fonctionnement démocratique de la République, à la séparation des pouvoirs, et même à la Sécurité Sociale, comme l'ont démontré les débats au Parlement.

Une diminution de 30% du nombre de parlementaires.

Certes, tout le monde s'est entendu ou presque, pour supprimer le mot « race » de la Constitution, comme le proposaient les communistes depuis des années, et pour y assurer l'égalité de tous « sans distinction de sexe ». L'action pour « la préservation de l'environnement » a également été consacrée.

Mais le torchon a très vite brûlé lorsque plusieurs groupes d'opposition ont souhaité fixer le nombre actuel de parlementaires dans la loi fondamentale, afin d'empêcher le gouvernement d'amputer demain les effectifs de la représentation nationale. L'exécutif considère en effet que la démocratie sera plus « représentative, responsable et efficace » avec beaucoup moins de députés et de sénateurs. Il souhaite faire adopter trois textes pour 2019 : un constitutionnel, un organique et un ordinaire, qui, additionnés, composeront une réforme globale des institutions. Et l'une des mesures phares prévoit justement une diminution de 30 % du nombre de parlementaires, soit la plus drastique depuis Napoléon III, qui ferait de la France le pays comptant le moins de parlementaires par habitants en Europe.

Une autre propose de restreindre fondamentalement le droit d'amendement. Soit en ne l'autorisant qu'en commission, soit en augmentant la possibilité de les considérer comme « hors sujet », réduisant de fait considérablement le rôle législatif des parlementaires. Raccourcir le temps d'examen des projets de loi au Parlement, inclure une dose homéopathique de proportionnelle aux législatives, redessiner à la hache les circonscriptions, transformer le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en « chambre de la société civile », en plus de l'amputer d'un tiers de ses membres, sont aussi, entre autres, au menu.

Face à un tel programme, la majorité des députés LR a dénoncé « la domestication, la décomposition et la démolition de l'Assemblée nationale », dans une tribune publiée par le Journal du dimanche.

Valérie Rabault, présidente du groupe Nouvelle Gauche (PS), y voit aussi une « réduction du pouvoir parlementaire » impossible à cautionner. André Chassaigne, chef de file des députés PCF, a tancé lors du Congrès de Versailles un régime « brutalisant la démocratie », dont l'objectif est de constitutionnaliser une « dérive oligarchique » afin de mettre en place une « technocrature ».

Le coprésident du groupe UDI-Agir, Jean-Christophe Lagarde, a lui, annoncé qu'il ne votera qu'en fonction de la globalité des trois textes, à condition que le Parlement en sorte renforcé. « La présidentialisation, ça veut dire un vrai Parlement. Sinon, c'est une monarchisation », a-t-il prévenu.

« Une atteinte gravissime, à la séparation des pouvoirs »

Fait inédit, Emmanuel Macron lui-même, en plein Congrès, le 9 juillet, a annoncé un amendement présidentiel visant la réforme de la Constitution, afin qu'il puisse écouter les réponses des parlementaires avant d'avoir le dernier mot à Versailles. « Une atteinte sans précédent, gravissime, à la séparation des pouvoirs », s'indigne le député PCF Sébastien Jumel. Au motif que le premier ministre est normalement seul responsable devant le Parlement, de nombreux groupes parlementaires ont dans la foulée accusé Macron de vouloir devenir « président-premier ministre ». Non seulement parce que le président n'a pas à amender les lois, mais aussi parce qu'il n'a pas à débattre avec le Parlement.

Macron pensait ici répondre à ses détracteurs. À l'instar des députés FI, qui ont boycotté le Congrès, refusant d'assister à un discours du trône unilatéral. Mais le président s'est au final enfoncé davantage, selon Jean-Luc Mélenchon. « S'il écoute et répond, c'est un discours de politique générale. Cela le met à un doigt d'un vote de confiance », c'est-à-dire d'une possible censure par le Parlement, a ironisé l'insoumis.

L'hôte de l'Élysée maîtrise en tout cas ses troupes à l'Assemblée, totalement caporalisées et allongées devant ses desiderata, ce qui est en soi déjà un grave problème démocratique. La preuve, c'est que Richard Ferrand, président du groupe LaREM et rapporteur général du texte constitutionnel, s'était, plusieurs jours avant le Congrès, opposé à ce que le président de la République puisse écouter et répondre lors d'un Congrès.

Lors des débats en commission des Lois, il estimait que cela revenait à remettre « en jeu la position de non-responsabilité devant le Parlement ». Mais ça, c'était avant que le monarque ne dise l'inverse. Depuis, Ferrand soutient l'idée d'un débat au Congrès, et a fort opportunément appuyé un amendement allant en ce sens en séance publique. Les députés LaREM n'ont même pas eu à le rédiger, puisque c'est Jean-Christophe Lagarde qui l'a déposé.

Le député UDI s'est d'ailleurs défendu d'être « le poisson-pilote » de Macron sur cette question, argumentant qu'il est favorable à un débat au Congrès depuis 2008, et qu'il avait rédigé cet amendement avant la parole du roi...

Reste que des questions fondamentales d'équilibre et de concentration des pouvoirs sont actuellement débattues dans le plus grand silence de juillet. « Nous allons tout droit vers un système présidentiel à l'américaine, mais avec un Parlement français beaucoup moins fort que le Congrès américain. Nous allons cumuler tous les défauts de ces deux systèmes », s'alarme le député FI Éric Coquerel. Le tout grâce à des tractations de couloirs entre le gouvernement et le Sénat, dont le président, Gérard Larcher (LR), a obtenu qu'il y ait demain au moins un sénateur et un député par département. En matière de représentativité des territoires, de lien avec les citoyens et de garantie de pluralisme, on a sans doute vu mieux...

Quant aux électeurs, il n'est absolument pas prévu qu'ils soient consultés.

Certes, il serait pour le moins surprenant de voir la majorité LaREM lancer un processus constituant. « Nous n'avons pas été élus pour ça », rappelait en novembre le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy. Mais examiner au milieu de la nuit des amendements rédigés le plus discrètement possible est plus que problématique, surtout quand ils concernent, par exemple, la Sécurité Sociale qui touche de très près la vie de tous les jours des Français.

Après avoir écrit une proposition de suppression de quasiment toutes les mentions de la Sécurité sociale dans la Constitution, le député LaREM Olivier Véran a reformulé un amendement qui vise toujours à transformer fondamentalement ce pilier de notre modèle social, sans prévenir et « sans mener les débats nécessaires dans la société », regrette le communiste Pierre Dharréville.

Voilà pourquoi les parlementaires PCF lancent une pétition pour un référendum. « On ne peut pas imaginer de changer notre Constitution sans organiser un référendum (...). Nous exigeons donc que les Françaises et les Français, toutes celles et ceux qui vivent et travaillent dans notre pays, soient consultés », insiste Pierre Laurent.

Le 23 juillet, devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le président de la République a annoncé sa volonté d'engager une réforme institutionnelle et constitutionnelle. Parmi toutes les mesures annoncées : la réduction du tiers du nombre de parlementaires et la limitation à trois mandats successifs pour les parlementaires et les présidents d'un exécutif local, hormis les communes de moins de 3 500 habitants.

Au sein de notre groupe CRCE au Sénat, il nous a semblé utile, pour ne pas dire urgent, d'ouvrir un premier débat avec un certain nombre de personnalités afin d'élargir la confrontation des points de vue et de dégager des convergences d'idées. Urgent de dégager des convergences, car nous sommes nombreuses et nombreux à noter que depuis plusieurs années existe une concomitance entre le développement de la crise économique et sociale et le rejet croissant du fait politique, des acteurs politiques. A commencer par les parlementaires et les membres de l'exécutif, président de la République compris.

Le nouveau chef de l'État, qui aime les démonstrations symboliques, a enfoncé le clou de la reprise en main du pouvoir législatif par le pouvoir exécutif en médiatisant, par exemple, les séances de signature de promulgation des lois. Une précision s'impose toutefois. Emmanuel Macron n'est pas le seul responsable de l'affaiblissement du Parlement face à l'exécutif. Le processus de rationalisation du travail parlementaire, à l'œuvre depuis des décennies, a participé au développement de la défiance de la population à l'égard des assemblées.

La réduction du nombre de parlementaires n'est pas anecdotique. Un Parlement ramené à une chambre de contrôle et d'enregistrement doit-il disposer du même effectif ? Est-il nécessaire de maintenir le même lien avec les populations et les territoires ? Cette initiative est démagogique, mais elle est avancée sans arguments sérieux. Peut-on rénover la vie démocratique en commençant par diminuer la représentation populaire ?

Il faut mettre en débat cette grave question, la sortir du constat démagogique et y résister fortement. Nous sommes à un moment où notre régime peut basculer.

La crise démocratique que connaît notre pays traverse bon nombre d'autres pays occidentaux. Il suffit de regarder vers la Grande-Bretagne, l'Espagne, plus récemment l'Allemagne et encore plus récemment ce qui s'est passé hier en Italie. L'accession de Donald Trump aux États-Unis va, quant à elle, amener à s'interroger sur les vertus du régime présidentiel. Les forces qui organisent la mondialisation économique et financière ont-elles encore besoin des institutions démocratiques ? N'assistons-nous pas à une volonté de prise de pouvoir direct du marché évacuant ce qui n'était devenu qu'un seul intermédiaire : le politique ?

L'État ne peut pas tout, disait un ancien premier ministre il y a près de vingt ans.

Cela sonnait comme un avertissement auquel pourrait faire écho la toute-puissance des places financières aujourd'hui. Et le peuple ? Et le peuple dans tout ça ? Va-t-il encore se satisfaire longtemps de donner les pleins pouvoirs tous les cinq ans à un individu dans une confusion idéologique croissante sans pouvoir intervenir sur les choix engagés durant le mandat, puisque l'élection législative est totalement inféodée au résultat du scrutin présidentiel, inversion du calendrier électoral oblige ?

Notre peuple a soif d'intervention, il ne s'est pas désintéressé de la chose publique. Il est, c'est vrai, dégoûté de toutes ces promesses non tenues, d'un système de nature oligarchique, mêlant monde de l'argent et fonction élective ou institutionnelle, sans oublier la haute fonction publique. Comme le disait Robespierre, qu'importe aux citoyens qu'il n'y ait plus d'armoiries s'il voit partout la distinction de l'or.